



Gazette de Buchillon

Informations de la Municipalité

Horaires des services communaux durant les prochains jours fériés

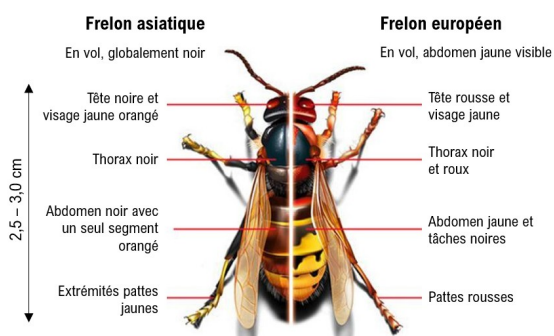
Plusieurs jours fériés sont programmés au cours des prochains mois. Voici quelques informations concernant les horaires de la déchetterie et de l'administration communale.

Celles-ci seront fermées aux dates suivantes:

- Ascension: jeudi 14 mai
- Pentecôte: lundi 25 mai.

Par ailleurs, les bureaux de l'administration seront également fermés le vendredi 15 mai.

Lutte contre le frelon asiatique: soutien financier



Dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique, il est constaté une augmentation constante du nombre de nids recensés chaque année sur le territoire communal. Cette progression préoccupante nécessite une mobilisation accrue afin de limiter la propagation de cette espèce invasive et de protéger la biodiversité locale, ainsi que la sécurité de la population.

Afin de renforcer les mesures de lutte, la Municipalité a décidé de renouveler sa contribution financière pour l'élimination des nids. Elle participera de la manière suivante :

- Prise en charge de la totalité des frais, à hauteur de CHF 450.—, pour la destruction des nids situés uniquement en zone forêt ;
- Octroi d'une participation financière de CHF 150.— aux propriétaires pour la destruction des nids situés sur le domaine privé, exclusivement dans le jardin, à l'exclusion de l'intérieur et de l'extérieur des bâtiments.

Les propriétaires concernés devront adresser une demande à la Municipalité, en y joignant la facture relative à l'intervention.

Par cette démarche, la Municipalité souhaite encourager une action rapide et coordonnée, essentielle pour contenir la prolifération du frelon asiatique.

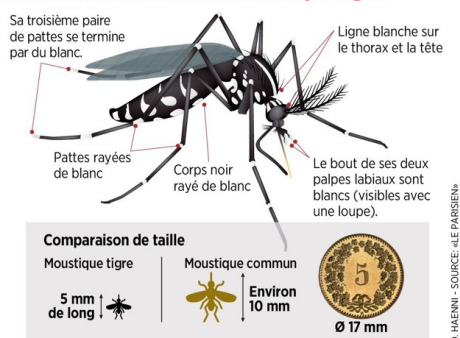
Moustique tigre: un enjeu de santé publique local

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est désormais présent dans de nombreuses régions d'Europe, y compris dans certaines zones de Suisse. Reconnaissable à ses rayures noires et blanches, il est particulièrement actif durant la journée, notamment tôt le matin et en fin

Au-delà des désagréments liés à ses piqûres, ce moustique peut être vecteur de maladies telles que la dengue, le chikungunya ou le virus Zika. Même si le risque reste actuellement faible dans notre région, sa présence nécessite une vigilance collective.

En adoptant des gestes simples, chacun contribue à préserver la qualité de vie et la santé de notre commune.

Comment reconnaître le moustique tigre



Le moustique tigre aime, **donc il faut éviter**:

- Les petites collections d'eau inerte de quelques centimètres.
- Tous les objets qui gardent l'eau sont concernés : bâches, arrosoirs, casseroles, poubelles, bain pour oiseaux, réservoir à eau, trous d'homme, trous dans les murs, coupelles sous les pots, vieux pneus, gouttières, etc. Il peut passer par de très petits espaces comme les tuyaux d'accès à un réservoir.

Le moustique tigre n'aime pas:

- Les grands espaces ouverts comme les piscines, étangs (mais une piscine ombragée ou une citerne souterraine lui plaisent).
- Les eaux vives comme les rivières.
- Les espaces naturels avec beaucoup de prédateurs naturels comme les araignées, oiseaux, etc.

Plateformes d'hébergement en ligne: rappel pour les loueurs

Avec l'essor des plateformes de location de courte durée, plusieurs habitants de notre commune choisissent de proposer leur logement à la location. Bien que cette pratique puisse offrir des opportunités intéressantes, elle est également soumise à une réglementation stricte. La Municipalité rappelle à toutes les personnes physiques ou morales qui mettent en location ou sous-location, pour de courtes durées, tout ou partie d'un logement via des plateformes d'hébergement en ligne, qu'elles sont soumises aux obligations suivantes :

- **Annonce préalable à la commune:** Le loueur doit s'annoncer auprès de la commune concernée au moins 10 jours avant la première nuitée.
- **Tenue d'un registre des hôtes et transmission mensuelle:** Le loueur doit tenir un registre des personnes hébergées, comprenant notamment l'identité de chaque hôte (copie d'une pièce d'identité ou d'un passeport) et les périodes précises d'hébergement (dates d'arrivée et de départ). Une copie de ce registre doit être transmise chaque mois à l'autorité communale.
- **Changement d'affectation au-delà de 90 jours en zone de pénurie:** La mise à disposition pendant plus de 90 jours par année civile d'un logement ou d'une partie d'un logement — qui était jusqu'alors sur le marché locatif traditionnel, pour de la location de courte durée — dans un district où sévit la pénurie de logement, doit faire l'objet d'une demande de changement d'affectation. Cette demande est adressée à la commune, qui transmet le dossier à la Direction du logement, autorité de préavis. À noter que le décompte des 90 jours commence dès la publication de l'offre, même si l'hébergement n'est pas encore effectivement loué.

Un délai au 30 avril est imparti aux loueurs pour transmettre à la commune le registre des locations.

Informations du Conseil communal

Lors de sa séance du 17 mars 2026, le Conseil communal a été saisi des objets suivants :

PREAVIS MUNICIPAL N° 1/2026 RELATIF A L'ASSAINISSEMENT ET TRANSFORMATION DE LA PATINOIRE DE MORGES EN COMPLEXE SPORTIF REGIONAL QUATRE SAISON-PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE CHF 63'000.- SOUS LA FORME D'UNE CHARGE D'EXPLOITATION DE CHF 2'100.- PAR AN DURANT 30 ANS

et a décidé à une forte majorité, avec un avis contraire et aucune abstention:

1. D'adopter le préavis relatif à l'assainissement et la transformation partielle de la patinoire de Morges en complexe sportif régional Quatre Saisons ;
2. D'autoriser la Municipalité à fixer durant 30 ans une charge annuelle d'exploitation de CHF 2'100.- au bénéfice de ce projet, soit un total de CHF 63'000.- ;
3. D'autoriser la Municipalité à établir une convention avec la commune de Morges fixant les modalités de cette collaboration.

PREAVIS MUNICIPAL N° 2/2026 RELATIF A LA MISE EN CONFORMITE DES DEUX ARRÊTS DE BUS SITUES SUR LA ROUTE DES DEUX COMMUNES, SELON LA LOI FEDERALE SUR L'EGALITE POUR LES HANDICAPES (LHAND) - DEMANDE DE CREDIT DE CHF 70'000.-

et a décidé à une forte majorité, avec un avis contraire et aucune abstention:

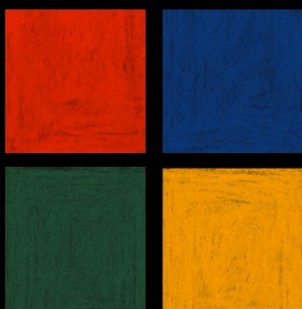
1. D'adopter le préavis 2/2026 relatif à la mise en conformité LHand des deux arrêts de bus situés sur la route des Deux-Communes tel que présenté, dont les annexes font partie intégrante ;
2. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux nécessaires à la réalisation du projet ;
3. D'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 70'000.- pour réaliser ces travaux ;
4. D'autoriser la Municipalité à adjudger jusqu'à concurrence du montant de CHF 70'000.- ;
5. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement au moyen de la trésorerie courante ou par emprunt.

Nouvelles villageoises

Exposition Concours

70 ARTISTES PEINTRES

BUCHILLON



AU CARRE '26

Ven 2 Oct. – 19h à 21h
Sam 3 Oct. – 10h à 19h
Dim 4 Oct. – 10h à 17h30



www.buchillonaucarre.ch



Salle Communale
Rue Roger de Lessert 10
1164 Buchillon

Entrée libre

Café des Buchillonnais

En raison de modifications d'agenda, voici les nouvelles dates des rencontres pour 2026.

N'hésitez pas à participer à ces moments d'échanges et de partage !

- * Mardi 5 mai
- * **Mardi 2 juin**
- * **Mardi 1er septembre**
- * Mardi 6 octobre
- * Mardi 3 novembre



Portraits de vie : Deux nonagénaires, deux histoires inspirantes

La première femme Municipale à Buchillon fête ses 90 ans !

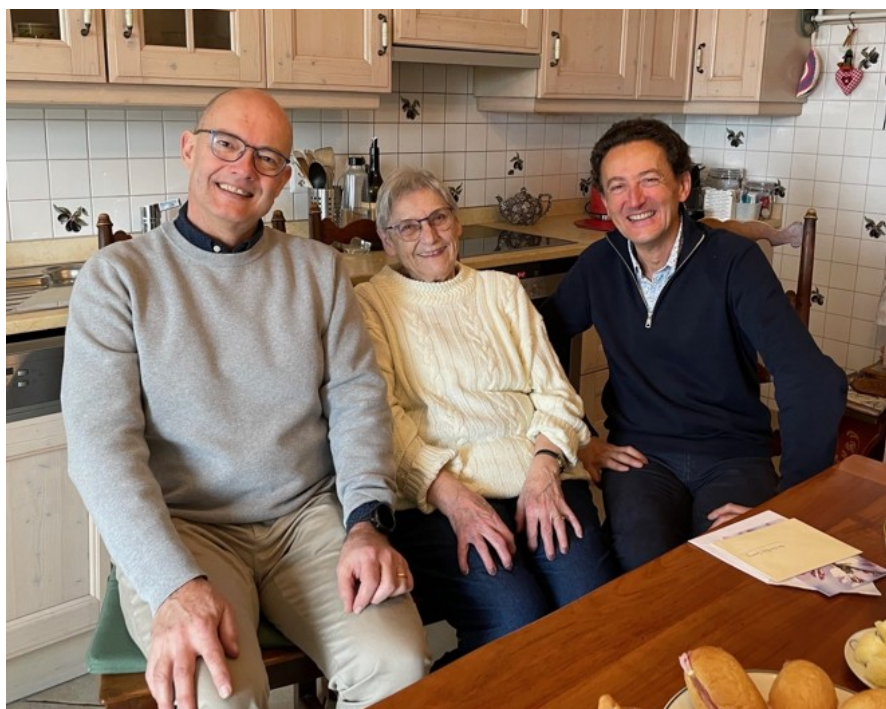
Anne-Marie Bolomey à l'état civil, Nénette pour tout le monde, a grandi à Vallorbe jusqu'à ses 10 ans avant de rejoindre Aubonne. C'est dans la région qu'elle rencontre son mari, Gaston, un Buchillonnais né au bord du lac et qui fit sa carrière comme conservateur du registre foncier.

Nénette est arrivée à Buchillon en 1957, alors que son fils François avait à peine une année. A cette époque, elle habitait au chemin de la Môlaz (actuelle maison de la famille Pulcrano) et a déménagé à la Rue de l'Horloge dans les années 2000.

Nénette est une femme particulièrement active, et même boute-en-train, qui apprécie prendre du temps avec ses amis. Elle est l'une des fondatrices en 1978 du Cœur mixte avec notamment ses amies Irène Schlatter et Causette Egger ainsi que Florian Magnollay. Notre Syndic, un voisin de Nénette, se souvient avoir été accueilli à bras ouverts lorsqu'il est arrivé dans la commune.

Nénette est surtout une avant-gardiste à Buchillon, puisqu'elle a été la première Municipale de l'histoire de notre village. Éluë en 1990, Anne-Marie Bolomey a consacré son temps durant deux législatures au service de la commune, avec Monsieur Blanc comme Syndic, Monsieur Monod comme Greffier et parmi ses collègues bien connus encore aujourd'hui Messieurs Jean Gnaegi, Antoine de Rham et Jean-Richard Bory. Elle est très fière, à juste titre, d'avoir mené à bien l'ajout des puits à Chanivaz, permettant de fournir de l'eau potable pour notre commune, mais aussi les communes d'Etoy et d'Aubonne. « Ce n'était pas facile tous les jours en Municipalité avec mes collègues masculins, mais je suis toujours arrivée à mes fins ».... Connaissant Nénette, on n'en doute pas !

De santé fragile depuis son enfance, c'est toute étonnée qu'elle fête ses 90 ans, tout en continuant à croquer la vie à pleines dents et garder son caractère à la fois curieux, optimiste et attentionné. Son accueil chez elle en fin de matinée a permis aux délégués de la Municipalité, Jean-Pierre Mitard et Laurent Therond, de partager un bon moment autour d'un verre de blanc et d'une délicieuse agape.



Une pétillante Buchillonnaise fête ses 90 ans !

Irène Schlatter a grandi à Mont-sur-Rolle, mais au Mont-Dessus, sur les hauts du village. Ses chaussures en bois et cuir de ses 5 ans sont bien visibles auprès de l'escalier, tout comme sont vifs les souvenirs des glissades à ski durant l'enfance. Déjà à l'école enfantine, sa maîtresse disait d'Irène qu'elle était « amie des fleurs, des animaux et de la nature ». C'est toujours le cas aujourd'hui !

Après ses études, Irène est partie 3 ans et demi à Langnau en Suisse allemande, puis 6 mois à Paris et près de 2 ans en Italie ! Son caractère indépendant, dynamique et son ouverture d'esprit viennent assurément de ces expériences multiples dans sa jeunesse.

Elle s'est établie en 1963 à Buchillon avec son mari, Ernest, maître carreleur et poêlier-fumiste, qui fut Municipal à Buchillon durant trois législatures. Irène et son mari ont élevé leurs trois enfants, Viviane, Monique et François, les deux derniers habitant toujours Buchillon, mais « chacun son indépendance », précise Irène !

Irène a toujours été très active dans la vie de la commune. Elle s'est longtemps occupée des cornets de Noël pour les enfants du village. Elle est l'une des fondatrices en 1978 du Chœur mixte avec notamment ses amies Anne-Marie Bolomey et Cosette Egger, ainsi que Florian Magnolay. Elle a aussi été l'initiatrice des Paysannes Vaudoises à Buchillon et St Prex. En 1974-75, lorsque le Pasteur Girardet a décidé de remplacer l'harmonium par un orgue à la Chapelle, Irène Schlatter s'est étonnée du coût exorbitant de CHF 80'000.- à l'époque. Ni une, ni deux, elle fut nommée Présidente de la Fête de l'Orgue de la Chapelle de Buchillon et contribua à récolter CHF 50'000.- pour financer le nouvel instrument !

On le voit bien, Irène est une femme dynamique. Elle a pratiqué le ski nautique jusqu'à ses 70 ans ! Mais, avant tout, Irène aime les fleurs, à l'image de son jardin, l'un des plus fleuris du village. « J'ai aussi fait mon jardin potager pendant 60 ans, mais il y a un temps pour tout. Maintenant, j'apprécie admirer mes fleurs, et le cadeau de la Municipalité (un bon chez Schilliger) contribuera au plaisir des yeux ».



Plage des Pêcheurs - Cabanon rouge

Pour savourer pleinement les plaisirs de la plage, la Municipalité met à nouveau le cabanon rouge à disposition de la population, moyennant une contribution financière.

Les personnes intéressées par l'une des périodes doivent en faire la demande écrite auprès du Greffe municipal.

- été: du 15 mai au 14 octobre 2026
(délai: 30 avril) CHF 500.-
- hiver: du 15 octobre 2026 au 14 mai 2027
(délai: 30 septembre) CHF 250.-

Un tirage au sort sera effectué s'il y a plusieurs candidatures pour la même période.



Souscription annuelle de vin de Buchillon

La Municipalité reconduit la traditionnelle souscription annuelle (vin de Buchillon).
Vignerons : M. Christophe Brocard pour le Gamaret (rouge) et M. David Kind pour le Chasselas (blanc).

Les cartons commandés seront distribués le

**mercredi 17 juin 2026, de 17h30 à 19h00,
devant le centre administratif.**



Bulletin de commande ci-contre, à retourner jusqu'au 1er juin au plus tard.
Les factures seront remises à la livraison.



Buchillon, un village fleuri

La Municipalité réitère son action de vente de géraniums.
Les personnes intéressées sont invitées à remplir le bulletin de commande ci-contre, à retourner d'ici le 4 mai au plus tard.

**Les géraniums commandés devront être retirés le
mercredi 13 mai 2026 de 13h30 à 18h00 à la déchetterie.**

OUVERTURE DU GUICHET COMMUNAL

Lundi de 7h30 à 10h30
Mardi de 11h00 à 12h30
Mercredi de 15h30 à 19h00
Vendredi de 11h00 à 12h30



COMMUNE DE BUCHILLON

Rue Roger de Lessert 10

1164 Buchillon

Tél. 021 807 34 50

greffe@buchillon.ch

site Web: <http://www.buchillon.ch>

SOUSCRIPTION ANNUELLE DE VIN DE BUCHILLON

BULLETIN DE COMMANDE



Nom :

Prénom :

Date :

Signature :

	carton(s) - 6 bout. de Chasselas réserve de Buchillon/blanc 2025, 75 cl à 60.-/carton
	carton(s) - 6 bout. de Gamaret de Buchillon/rouge 2024, 75 cl à 90.-/carton

☐ A livrer (supplément de CHF 10.- par commande / livraison gratuite pour les personnes âgées de plus de 65 ans).

----- A retourner à l'Administration communale au plus tard le 1er juin 2026 -----



BUCHILLON, UN VILLAGE FLEURI

Nom :

Prénom :



Date :

Signature :

	Rouge	Rose	Blanc	20l.	40l.
Variété zonale					
Variété lierre					
Compost (engrais)					

Prix unitaire : - géraniums CHF 3.00 (la différence étant prise en charge par la commune)
- compost (engrais) sac de 20l. CHF 5.00 - / sac de 40l. CHF 8.00

A régler en espèces sur place (prière de prévoir le montant exact).

Les plantes commandées seront livrées en vrac ; il y a donc lieu de se munir de quoi les transporter.

----- A retourner à l'Administration communale au plus tard le 4 mai 2026 -----

